

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 juillet 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3904)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 216

présenté par
M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 48

À la fin de l'alinéa 40, substituer aux mots :

« en application du second alinéa de l'article R. 811-40 »

les mots :

« et placé auprès du directeur des affaires civiles et du sceau pour coordonner l'activité des magistrats inspecteurs régionaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.